Image not found or type unknown

Désaccord sur une maison en indivision

Par **ennasuz**, le **08/02/2012** à **17:10**

Bonjour.
Au décès de son mari ma belle-mère possède la moitié de la maison,bien qu'elle a acquis avec son époux et l'autre moitié divisé en trois pour ses trois enfants.L'une de ses filles avec qui elle est en désaccord,pour ennuyer son frère et sa sœur,veut s'opposer à la vente de la maison quand ma belle-mère décédera.Qu'elles sont les formalités à faire du vivant de ma belle-mère pour empêcher ma belle-sœur de s'opposer à la vente.
Merci Pour votre réponse.

Par **youris**, le **08/02/2012** à **19:50**

bjr,
on ne peut vendre que ce qu'on possède.
déjà il faut attendre le décès de la belle-mère pour que les héritiers prennent leurs décisions.
du vivant de la belle-mère vous ne pouvez rien faire.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés